



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

**Exercice 1999 - Budgets Principal et Assainissement - Remboursement
anticipé d'emprunts auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes -
Refinancement auprès du même prêteur**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal
BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain
PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 1999

DELIBERATION D99409

Finances Ressources Financières

**Exercice 1999 - Budgets Principal et Assainissement -
Remboursement anticipé d'emprunts auprès de la Caisse
d'Epargne Poitou-Charentes - Refinancement auprès du même
prêteur**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Depuis plusieurs années la Ville poursuit l'aménagement de sa dette, facilitant la gestion des contrats de prêt et recherchant les meilleures conditions de taux, de marge et d'amortissement, pour minimiser le poids budgétaire des annuités.

Plusieurs emprunts des budget Principal et Assainissement présentent en 1999 des caractéristiques propices à un tel réaménagement, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas.

Une étude a été menée avec la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes; elle a débouché sur un projet tendant à rembourser par anticipation 3 contrats de prêt à taux fixe de cet établissement et à les refinancer au moyen de prêts à taux indexés.

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes en date du 13 septembre 1999,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **décider de rembourser par anticipation les 25 septembre et 25 octobre 1999 les emprunts** Caisse d'Epargne Poitou-Charentes désignés ci-après, finançant les investissements du budget Principal, et de régler les intérêts courus et la commission de réaménagement :

Budget Principal :

Dossier	N° prêt	Emprunt	Encours	Taux	Sortie	Durée résid.
10652	29600550	10.000.000 F	8.000.000,02 F	5,30 %	25/10/99	11 a 9 m
10658	29700807	8.427.616 F	6.426.861,94 F	5,15 %	25/09/99	4 a 9 m

Budget Assainissement :

Dossier	N° prêt	Emprunt	Encours	Taux	Sortie	Durée résid.
30636	29500486	10.000.000 F	8.440.985,94 F	6,44 %	25/10/99	11a 6 m

- **décider pour le Budget Principal de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes les emprunts de refinancement** ainsi définis :

Doss.	capital emprunté	taux indicatif	index	durée	1ère échéance	ICNE à régler	Indemnité à régler
10652A	8.000.000,02 F	2,90 %	Euribor 3 mois +0,20 %	11 a 9 m	228.213 F	106.000 F	88.421,29 F
10658A	6.426.861,94 F	2,90%	Euribor 3 mois +0,20 %	4 a 9 m	363.311 F	0	145.706,96 F
TOTAL	14.426.861,96 F					106.000 F	234.128,25 F

- **décider pour le Budget Assainissement de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes l'emprunt de refinancement** ainsi défini :

Doss.	capital emprunté	taux indicatif	index	durée	1ère échéance	ICNE à régler	Indemnité à régler
30636A	8.440.985,94 F	2,90 %	Euribor 3 mois +0,20 %	11 a 6 m	216.454,18 F	0	319.669,44

- **autoriser Monsieur le Maire à signer** avec la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes les contrats de prêt de refinancement.

- **décider d'inscrire au Budget Principal 1999** les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
investissement	16	14.426.861,96 F	14.426.861,96 F
fonctionnement	66	234.128,25F	

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- **décider d'inscrire au Budget Assainissement 1999** les crédits suivants :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
investissement	16	8.440.985,94 F	8.440.985,94 F
fonctionnement	66	319.669,44 F	

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)